



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** CP Aix-Luynes

COMPTE RENDU CSA SPECIALISE

Jeudi 20 juillet c'est tenu le CSA formation spécialisée traitant des questions hygiène et sécurité de notre structure. Initialement prévu le 06 juillet, suite au boycott de l'ensemble des OS, le comité s'est tenu en l'absence de l'adjointe cheffe d'établissement, ce qui a permis des débats plus apaisés.

La cheffe d'établissement a déployé en début de semaine, des rafraîchisseurs d'air dans l'ensemble des bureaux non climatisés. Si cette mesure n'est pas d'une efficacité optimale, il s'agit d'une reconnaissance de l'inconfort des personnels et un début de réponse quant au plan de lutte contre la canicule. La cheffe d'établissement s'est engagée, dans la mesure des contraintes budgétaires et de temps de travaux, sur l'installation de climatisations pour les bureaux. Le **SLP FO Justice** ne peut que se réjouir de ces améliorations qui font partie des revendications de longue date de notre bureau local (portée par nos secrétaires locaux successifs), nous resterons néanmoins vigilants à la pérennisation de l'action et à sa mise en œuvre.

Le point concernant les accidents de travail, a permis une reconnaissance du travail des personnels du service RH ; lesquels ont menés à bien une réorganisation de leur service permettant une plus grande efficacité dans le traitement des dossiers et d'avoir enfin des interlocuteurs dédiés à cette problématique. Le nombre d'accidents de travail reste élevé sur l'établissement, essentiellement lié à des agressions ou des blessures sur intervention.

La mise en place de nouveaux registres de signalement en matière de santé et de sécurité au travail est en cours. Le **SLP FO Justice du CP Aix Luynes** s'inquiète néanmoins de l'absence pendant plusieurs semaines des registres, enlevés pour préparer le CSA, qui ont empêché les signalements. Conscient de la difficulté liée à la structure et la présence de 3 sites distincts (AIX1, AIX2 et la SAS), de la charge de travail pour l'assistant de prévention le **SLP FO Justice du CP Aix Luynes** a suggéré la mise en place d'un registre dématérialisé pour limiter la multiplication des registres et en faciliter l'exploitation.

Le document unique de prévention des risques, débouche maintenant sur le PAPRI Pact (document synthétisant les actions en menés en fonction du caractère d'urgence). Les préconisations relevées correspondent aux constats établis par les personnels. Les représentants du personnel seront impliqués dans l'élaboration du processus.

Les médecins de préventions et l'assistante sociale présentes au comité ont pu exposer leurs difficultés à tenir l'ensemble des rendez-vous prévus. Ces difficultés sont essentiellement liées à l'impossibilité d'effectuer des relèves pour que les agents puissent honorer les rendez-vous. L'assistante sociale a également évoqué la multiplication des saisines, la totalité des saisines de l'année 2022 a été atteint sur les six premiers mois de 2023. Les besoins en termes d'action sociale et de prévention médicales sont bien réels et démontrent une dégradation des conditions de travail et des situations familiales des agents. De fait la réactivation de la cellule de veille, instance d'échanges entre les intervenants médicaux, psychologues, assistantes sociales et D.R.H a permis l'étude de situations d'agents, pour certains en leur présence. Cette instance, laissée à l'abandon, retrouve toute sa légitimité.

Le **SLP FO Justice du CP Aix Luynes** a toujours été et restera vigilant concernant le respect des conditions d'hygiène et sécurité au travail, **ceci sans récupération syndicale.**

Le **SLP FO Justice du CP Aix Luynes** continuera d'être force de proposition visant à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Imane PAU Aude BOURON
Le 21/07/2023

